

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 6 MARS 2017, À 20 H

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 20 février 2017
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Rapport d'activités du trésorier 2016 – *Loi sur les élections et les référendums* – dépôt
 - 5.3 Adoption – règlement d'emprunt numéro 1170-2017 – travaux de réfection des infrastructures et pavage sur un segment de l'avenue des Champs-Élysées
 - 5.4 Avis de motion – règlement d'emprunt numéro 1174-2017 – réaménagement intérieur partiel (mise aux normes) de l'hôtel de ville actuel (225, boulevard Antonio-Barrette)
 - 5.5 Réaménagement intérieur partiel – hôtel de ville actuel (225, boulevard Antonio-Barrette) – soumissions – adjudication
 - 5.6 Liste électorale 2017 – mandat
 - 5.7 Brunelle Drouin, avocats – honoraires
 - 5.8 Arcand-Laporte-Klimpt, architectes – honoraires
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Recommandation de la Commission des finances et des ressources humaines – étude de sécurité – passage à niveau à l'intersection des rues Gauthier et Baby – remboursement à la Ville de Joliette
 - 6.2 Mise à jour de l'étude sur la station de pompage Bocage – mandat
 - 6.3 Travaux d'affaiblissement préventifs du couvert de glace – Hydro Météo inc. – saison 2017
 - Programme d'infrastructure Québec Municipalités (PIQM) :–
 - 6.4 réhabilitation du réseau sanitaire du segment sud du boulevard Antonio-Barrette – demande d'aide financière
 - 6.5 réfection des infrastructures et de la voirie des rues Vanier et Roy – demande d'aide financière
 - 6.6 réfection des infrastructures et de la voirie du segment de l'avenue Pierre entre les 1^{ère} et 2^e Avenues – demande d'aide financière
 - Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) :
 - 6.7 réfection de la station de pompage Bocage – demande d'aide financière
 - 6.8 réfection de l'émissaire du réseau d'égout pluvial de l'avenue des Champs-Élysées – demande d'aide financière
 - 6.9 ECO Technologies ltée – honoraires

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTIONS

Adoptions finales :

- 7.1 règlement numéro 1160-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone C-2 280 (route 131)
- 7.2 règlement numéro 1169-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone C-5 107 – résidences multifamiliales de quatre (4) à cinq (5) logements maximum (rang Sainte-Julie)

Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme :

- 7.3 dérogation mineure numéro 2016-00573
- 7.4 dérogation mineure numéro 2017-00014
- 7.5 dérogation mineure numéro 2017-00015
- 7.6 étude de PIIA – projet de changement de l'enseigne sur poteau – Daniel auto radio – 275, boulevard Antonio-Barrette

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 8.1 Soutien à la relève sportive, culturelle et scientifique – politique – adoption
- 8.2 Société de généalogie de Lanaudière inc. – adhésion – renouvellement
- 8.3 Groupe Scout NDP – inscriptions 2016-2017 – contribution financière et recommandation de paiement
- 8.4 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur
- 8.5 Club de course de l'école des Prairies – contribution financière

9. ENVIRONNEMENT ET PARCS

10. LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE

11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATIONS

- 11.1 Jeudis Musik'eau 2017 – programmation
- 11.2 Programmation culturelle – hiver-printemps 2017 – ajouts
- 11.3 Petits Bonheurs 2017
- 11.4 Services professionnels d'architecture – Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – mandat
- 11.5 Recommandation de la Commission des finances et des ressources humaines – Productions Synop6 – banque d'heures

12. AUTRES SUJETS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

monsieur Serge Landreville, maire suppléant
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
madame Suzanne Dauphin, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absence motivée :

monsieur Alain Larue, maire

Participent également à cette séance, mesdames Marie-Andrée Breault et Sylvie Malo, respectivement directrice générale et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant Serge Landreville ouvre la séance à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

113-03-2017

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise au conseil municipal.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 20 février 2017

114-03-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 février 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 février 2017 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

115-03-2017

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 21 février au 6 mars 2017 inclusivement et totalisant une somme de 378 589,93 \$.

5.2 Rapport d'activités du trésorier 2016 – Loi sur les élections et les référendums – dépôt

Madame Suzanne Dauphin fait part du dépôt du rapport d'activités pour l'année 2016 par madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière, conformément à l'article 513 de la *Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités*

5.3 Adoption – règlement d'emprunt numéro 1170-2017 – travaux de réfection des infrastructures et pavage sur un segment de l'avenue des Champs-Élysées

116-03-2017

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière tenue le 16 janvier 2017 concernant le projet de règlement numéro 1170-2017 décrétant les travaux de réfection complète de la structure de rue, de la chaussée, des bordures de béton et l'ajout d'un trottoir pour le segment sud-est de l'avenue des Champs-Élysées, incluant, à l'intérieur de ce même segment, la réfection d'un segment du réseau sanitaire, et pourvoyant un emprunt de 602 050 \$ à ces fins;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro 1170-2017 décrétant les travaux de réfection complète de la structure de rue, de la chaussée, des bordures de béton et l'ajout d'un trottoir pour le segment sud-est de l'avenue des Champs-Élysées, incluant, à l'intérieur de ce même segment, la réfection d'un segment du réseau sanitaire, et pourvoyant un emprunt de 602 050 \$ à ces fins;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

5.4 Avis de motion – règlement d'emprunt numéro 1174-2017 – réaménagement intérieur partiel (mise aux normes) de l'hôtel de ville actuel (225, boulevard Antonio-Barrette)

117-03-2017

Madame Suzanne Dauphin donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement d'emprunt numéro 1174-2017 – réaménagement intérieur partiel (mise aux normes) de l'hôtel de ville actuel (225, boulevard Antonio-Barrette).

5.5 Réaménagement intérieur partiel – hôtel de ville actuel (225, boulevard Antonio-Barrette) – soumissions – adjudication

118-03-2017

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait au réaménagement intérieur partiel de l'hôtel de ville actuel (225, boulevard Antonio-Barrette);

ATTENDU QUE quatre soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 3 mars 2017, à savoir :

Gilles Malo inc.	391 111,00 \$
Construction Marc Arbour enr.	391 389,42 \$
Construction Julien Dalpé inc.	392 226,00 \$
Entreprises RICBO inc.	433 332,00 \$

ATTENDU QUE monsieur Jocelyn Thomas Laporte, architecte de Arcand- Laporte-Klimpt, a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une lettre datée du 3 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'adjuger à Gilles Malo inc. le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement intérieur partiel de l'hôtel de ville actuel (225, boulevard Antonio-Barrette), ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 391 111 \$;

QUE cette adjudication soit conditionnelle à l'obtention de l'approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt numéro 1174-2017;

QUE les dépenses liées à la mise aux normes de l'immeuble visé soient financées à même ledit règlement numéro 1174-2017 et que les dépenses liées au réaménagement intérieur soient financées à même la réserve financière en matière de loisirs ou de développement culturel établie par le règlement numéro 1135-2015;

D'autoriser monsieur Alain Larue, maire, et/ou en son absence ou incapacité, madame Suzanne Dauphin, conseillère, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

5.6 Liste électorale 2017 – mandat

119-03-2017

ATTENDU QUE la confection de la liste électorale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies est rendue nécessaire par la tenue de l'élection générale en novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE mandater la firme ACCEO Solutions inc. pour procéder à la confection de la liste électorale en vue de l'élection générale 2017, le tout selon l'offre de services datée du 12 décembre 2016 qui prévoit des honoraires approximatifs de 4 354 \$, taxes en sus.

5.7 Brunelle Drouin, avocats – honoraires

120-03-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Me Caroline Drouin, avocate de l'étude Brunelle Drouin inc., pour entreprendre les démarches nécessaires en vue du recouvrement de taxes et que cette dernière produit ses notes d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE payer à Brunelle Drouin inc., avocats, les honoraires professionnels totalisant 1 116,65 \$, soit :

Facture numéro 3444	145,88 \$
Facture numéro 3443	695,19 \$
Facture numéro 3472	275,58 \$

121-03-2017

5.8 Arcand-Laporte-Klimpt, architectes – honoraires

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de l'étude Arcand-Laporte-Klimpt, architectes, relativement à l'aménagement des locaux de l'hôtel de ville actuel (225, boulevard Antonio-Barrette) et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE payer à Arcand-Laporte-Klimpt, architectes, la somme de 6 496,09 \$.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Recommandation de la Commission des finances et des ressources humaines – étude de sécurité – passage à niveau à l'intersection des rues Gauthier et Baby – remboursement à la Ville de Joliette

122-03-2017

ATTENDU QUE les Villes de Notre-Dame-des-Prairies et de Joliette sont coresponsables du passage à niveau à l'intersection des rues Gauthier et Baby;

ATTENDU QUE le Règlement sur les passages à niveau adopté par Transports Canada oblige les villes et municipalités à s'assurer que les passages à niveau sous leur compétence respectent les nouvelles normes de sécurité;

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'accepter de rembourser, à la Ville de Joliette, une partie du coût du mandat visant à procéder à une étude de sécurité concernant le passage à niveau à l'intersection des rues Gauthier et Baby dont les honoraires attribuables à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies représentent 50 % du coût dudit mandat, soit 1 556,25 \$, taxes incluses.

6.2 Mise à jour de l'étude sur la station de pompage Bocage – mandat

123-03-2017

ATTENDU l'offre de services soumise par Beaudoin Hurens en ce qui a trait à la mise à jour de l'étude sur la station de pompage Bocage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE mandater Beaudoin Hurens pour procéder à la mise à jour de l'étude sur la station de pompage Bocage, le tout selon l'offre de services datée du 28 février 2017 qui prévoit des honoraires de 9 800 \$, taxes en sus.

6.3 Travaux d'affaiblissement préventifs du couvert de glace – Hydro Météo inc. – saison 2017

124-03-2017

ATTENDU QUE Hydro Météo inc. doit procéder aux travaux d'affaiblissement préventifs du couvert de glace sur la rivière l'Assomption et qu'elle a déposé son offre de services le 28 février 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'autoriser les travaux d'affaiblissement préventifs du couvert de glace sur la rivière l'Assomption pour la somme de 11 652,68 \$ tel que soumis dans l'offre de services du 28 février 2017;

QUE madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou, en son absence, madame Sylvie Malo, greffière, soit autorisée à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Programme d'infrastructure Québec Municipalités (PIQM) :

6.4 réhabilitation du réseau sanitaire du segment sud du boulevard Antonio-Barrette – demande d'aide financière

125-03-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a pris connaissance du guide sur les règles et normes du Programme d'infrastructures Québec Municipalités (PIQM);

ATTENDU QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du projet de réhabilitation du réseau sanitaire du segment sud du boulevard Antonio-Barrette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.5 – renouvellement de conduite du PIQM relativement au projet de réhabilitation du réseau sanitaire du segment sud du boulevard Antonio-Barrette;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatives audit projet dans le cadre du volet 1.5 – renouvellement de conduite du PIQM.

6.5 réfection des infrastructures et de la voirie des rues Vanier et Roy – demande d'aide financière

126-03-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a pris connaissance du guide sur les règles et normes du Programme d'infrastructures Québec Municipalités (PIQM);

ATTENDU QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du projet de réfection des infrastructures et de la voirie des rues Vanier et Roy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.5 – renouvellement de conduite du PIQM relativement au projet de réfection des infrastructures et de la voirie des rues Vanier et Roy;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatives audit projet dans le cadre du volet 1.5 – renouvellement de conduite du PIQM.

6.6 réfection des infrastructures et de la voirie du segment de l'avenue Pierre entre les 1^{ère} et 2^e Avenues – demande d'aide financière

127-03-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a pris connaissance du guide sur les règles et normes du Programme d'infrastructures Québec Municipalités (PIQM);

ATTENDU QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du projet de réfection des infrastructures et de la voirie du segment de l'avenue Pierre entre les 1^{ère} et 2^e Avenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.5 – renouvellement de conduite du PIQM relativement au projet de réfection des infrastructures et de la voirie du segment de l'avenue Pierre entre les 1^{ère} et 2^e Avenues;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatives audit projet dans le cadre du volet 1.5 – renouvellement de conduite du PIQM.

Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) :

6.7 réfection de la station de pompage Bocage – demande d'aide financière

128-03-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a pris connaissance du guide sur les règles et normes du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

ATTENDU QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du projet de réfection de la station de pompage Bocage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) relativement au projet de réfection de la station de pompage Bocage;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatives audit projet dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).

6.8 réfection de l'émissaire du réseau d'égout pluvial de l'avenue des Champs-Élysées – demande d'aide financière

129-03-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a pris connaissance du guide sur les règles et normes du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

ATTENDU QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du projet de réfection de l'émissaire du réseau d'égout pluvial Champs-Élysées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) relativement au projet de réfection de l'émissaire du réseau d'égout pluvial Champs-Élysées;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatives audit projet dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).

6.9 ECO Technologies Itée – honoraires

130-03-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de ECO Technologies Itée dans le cadre de la surveillance, la prévision des crues et l'affaiblissement des glaces de la rivière l'Assomption, et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE payer à ECO Technologies Itée la somme de 8 491,02 \$.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTIONS

Adoptions finales :

7.1 règlement numéro 1160-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone C-2 280 (route 131)

131-03-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, la version finale du règlement numéro 1160-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, de manière à créer la nouvelle zone C-2 280 et la grille des usages et normes s'y rattachant afin de :

- remplacer le titre de la zone commerciale C-4 280 par le nouveau titre C-2 280; créer la grille des usages et normes de la nouvelle zone C-2 280 en y inscrivant notamment la norme spéciale 3.5.2.72 visant la non application des dispositions d'étalage relatives aux groupes d'usages « Commerce 1 » et « Commerce 2 », la norme spéciale 3.5.2.73 visant des dispositions relatives aux commerces regroupés et de projet intégré, la note « zone assujettie au règlement sur les P.I.I.A. » et le nombre d'étages maximum permis à 4;
- créer la note 40 accompagnant la grille des usages et normes afin d'identifier les usages commerciaux permis dans une zone et de les inscrire à la grille de la zone C-2 280;
- modifier la norme spéciale 3.5.2.34 afin de la rendre applicable à la nouvelle zone C-2 280;
- abroger la grille des usages et normes de la zone C-4 280;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu cette version dudit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'adopter la version finale du règlement numéro 1160-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone C-2 280 (route 131), sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

7.2 règlement numéro 1169-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone C-5 107 – résidences multifamiliales de quatre (4) à cinq (5) logements maximum (rang Sainte-Julie)

132-03-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, la version finale du règlement numéro 1169-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, de manière à :

- modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone R-1 108 au détriment de la zone C-5 107;
- permettre dans la zone C-5 107 les résidences multifamiliales de cinq (5) logements maximum;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu cette version dudit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'adopter la version finale du règlement numéro 1169-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone C-5 107 – résidences multifamiliales de quatre (4) à cinq (5) logements maximum (rang Sainte-Julie), sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme :

7.3 dérogation mineure numéro 2016-00573

133-03-2017

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée pour la propriété portant le numéro de lot 4 926 041 située au 76, rue Roy;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet 1- le rehaussement de la toiture du garage existant détaché dont la hauteur totale serait de 5,79 mètres (19 pieds) plutôt que 5,18 mètres (17 pieds) maximum et 2- le maintien de la remise à jardin existante qui est située à 0,26 mètre (0.85 pied) de la ligne de lot latérale droite plutôt qu'à 1 mètre (3.28 pieds) minimum tel que régi au règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2016-00573 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

QUE la dérogation mineure numéro 2016-00573 soit acceptée.

7.4 dérogation mineure numéro 2017-00014

134-03-2017

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée pour la propriété portant le numéro de lot 4 924 959 située au 588, route 131;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet le maintien du bâtiment principal qui est situé à 0,93 mètre (3.05 pieds) ainsi qu'à 3 mètres (9.84 pieds) des lignes de lot latérales plutôt qu'à 4,5 mètres (14.76 pieds) minimum respectivement tel que régi au règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2017-00014 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

QUE la dérogation mineure numéro 2017-00014 soit acceptée.

7.5 dérogation mineure numéro 2017-00015

135-03-2017

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée pour la propriété portant le numéro de lot 4 926 439 située au 35, avenue Pierre;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet 1- le maintien du bâtiment principal qui est situé à 1,42 mètre (4.65 pieds) de la ligne de lot latérale gauche plutôt qu'à 1,5 mètre (4.92 pieds) minimum et 2- le maintien de la remise à jardin qui est située à 0,66 mètre (2.16 pieds) de la ligne de lot arrière et à 0,56 mètre (1.83 pied) de la ligne de lot latérale droite plutôt qu'à 1 mètre (3.28 pieds) minimum tel que régi au règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU QUE le bâtiment principal est construit à cet endroit depuis 1969;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2017-00015 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

QUE la dérogation mineure numéro 2017-00015 soit acceptée.

7.6 étude de PIIA – projet de changement de l'enseigne sur poteau – Daniel auto radio – 275, boulevard Antonio-Barrette

136-03-2017

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée par monsieur Daniel Lavallée (Daniel auto radio) pour l'immeuble portant le numéro de lot 4 926 285 et situé au 275, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de changer l'enseigne sur poteau dédié à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé par monsieur Daniel Lavallée (Daniel auto radio) pour l'immeuble portant le numéro de lot 4 926 285 et situé au 275, boulevard Antonio-Barrette, ayant pour objet de changer l'enseigne sur poteau dédié à l'immeuble ci-dessus décrit.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Soutien à la relève sportive, culturelle et scientifique – politique – adoption

137-03-2017

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies adopte la Politique de soutien à la relève sportive, culturelle et scientifique telle que présentée par la Commission de la famille et de la communauté.

8.2 Société de généalogie de Lanaudière inc. – adhésion – renouvellement

138-03-2017

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à la Société de généalogie de Lanaudière inc. pour 2017 et d'acquitter la cotisation de 75 \$ s'y rapportant.

8.3 Groupe Scout NDP – inscriptions 2016-2017 – contribution financière et recommandation de paiement

139-03-2017

ATTENDU QUE le Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies demande à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies de reconduire son aide financière pour les jeunes prairiquoises et prairiquois inscrits au mouvement durant l'année 2016-2017;

ATTENDU QUE la Ville juge opportun de soutenir le mouvement scout et de faciliter la participation des jeunes à cet organisme;

ATTENDU la recommandation du 27 février 2017 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

DE verser au Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies une subvention de 1 620 \$ représentant 30 \$ pour chaque jeune prairiquoises et prairiquois de moins de 18 ans inscrit au groupe.

8.4 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur

140-03-2017

ATTENDU QUE la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la reconduction de sa contribution financière pour le salaire de l'animateur du samedi pour la période du 18 septembre au 17 décembre 2016;

ATTENDU la recommandation du 27 février 2017 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'accorder une aide financière à la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. d'un montant de 1 993,68 \$ représentant 60 % du salaire de l'animateur engagé par l'organisme au cours de la période du 18 septembre au 17 décembre 2016.

8.5 Club de course de l'école des Prairies – contribution financière

141-03-2017

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par le Club de course de l'école des Prairies afin de pouvoir offrir un chandail aux élèves participants au club de course;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'accorder une aide financière d'un montant de 200 \$ au Club de course de l'école des Prairies en soutien financier à l'organisation afin qu'un chandail sur lequel apparaît le logo de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies soit offert à chacun des élèves participants au club de course.

9. ENVIRONNEMENT ET PARCS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

10. LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATIONS

11.1 Jeudis Musik'eau 2017 – programmation

142-03-2017

ATTENDU la recommandation du 24 février 2017 de madame Valérie Laforest, directrice du Service du développement culturel et des communications, en ce qui a trait à la 10^e édition des Jeudis Musik'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE la programmation élaborée par la Commission du développement culturel et des communications, consistant en la présentation de spectacles musicaux au parc des Champs-Élysées, les 10, 17 et 24 août 2017, soit approuvée;

QUE le budget estimé pour la tenue de ces spectacles soit de 35 000 \$ pour les artistes principaux et de 2 250 \$ pour les premières parties.

11.2 Programmation culturelle – hiver-printemps 2017 – ajouts

143-03-2017

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé, par sa résolution numéro 429-09-2016, la programmation culturelle pour l'hiver-printemps 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter des projets à ladite programmation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

DE modifier la programmation culturelle – hiver-printemps 2017 afin d'ajouter des projets de portes ouvertes, documentaire, lancement de livre et de disque et comédie musicale, soit :

Mars 2017

Mercredi 22 mars :

Jeudi 23 mars :

Mercredi 29 mars :

Répétition publique de Gaétan Paré

Documentaire « Le goût d'un pays » de Francis Legault

Lancement du livre « Le livre des pique-niques » de Marie-Joanne Boucher

Avril 2017

Samedi 1^{er} avril : Déjeuner littéraire : Roxanne Bouchard en remplacement de Daniel Lessard
Jeudi 6 avril : Répétition publique de Castel Blast – partenariat avec La Serre_Arts vivants
Jeudi 20 avril : Lancement de disque double : MAZ et Les Chauffeurs à pied

Mai 2017

Jeudi 18 mai : Répétition publique d'un artiste ou collectif d'artistes sélectionné pour participer au Festival OFFTA

Juin 2017

Vendredi 2 juin : Comédie musicale « National Slide »

D'approuver le budget inhérent à chacun des projets ci-dessus décrits, lesquels totalisent approximativement 1 984,88 \$, taxes en sus lorsqu'applicables.

11.3 Petits Bonheurs 2017

144-03-2017

ATTENDU QUE le Centre culturel de Joliette organise, pour une 6^e année, l'événement *Petits Bonheurs* qui s'adresse aux enfants de 0-6 ans;

ATTENDU QUE la participation de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à cet événement permettrait de démontrer son action culturelle envers les familles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

DE confirmer auprès du Centre culturel de Joliette la participation de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'événement *Petits Bonheurs* et d'acquitter la somme de 250 \$ qui s'y rapporte;

D'offrir un spectacle aux élèves de l'École des Prairies dans la semaine du 22 mai 2017.

11.4 Services professionnels d'architecture – Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – mandat

145-03-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie la transformation de l'église de Notre-Dame-des-Prairies en carrefour culturel;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme experte dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

DE mandater Architectes Clermont St-Germain Associés pour procéder à la préparation des plans et devis et à la surveillance des travaux de transformation de l'église de Notre-Dame-des-Prairies en carrefour culturel, le tout selon l'offre de services datée du 24 janvier 2017;

QUE le présent mandat est accordé pour la somme forfaitaire de 22 400 \$, taxes en sus, et qu'aucun supplément ne sera autorisé par le conseil municipal;

QUE cette dépense soit financée à même la réserve financière en matière de loisirs ou de développement culturel établie par le règlement numéro 1135-2015.

11.5 Recommandation de la Commission des finances et des ressources humaines – Productions Synop6 – banque d'heures

146-03-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire que soient produites différentes capsules vidéos dans un objectif de mise en valeur municipale;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme experte dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

DE mandater Productions Synop6 inc. pour procéder à la production de capsules vidéos, incluant une banque d'heures, le tout selon l'offre de services datée du 22 novembre 2016 qui prévoit des honoraires de 5 000 \$, taxes en sus.

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

147-03-2017

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20 h 17.

Sylvie Malo
Greffière

Serge Landreville
Maire suppléant